

Séance du 31 Janvier 2022

L'An Deux Mil vingt-deux, le 31 janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, PIERRE Nathalie, DIRIDOLLOU René, CHEVANCE Mickaël, BOUGENAUX Virginie, RAOULT Fabien, BOUILLENNEC Jean-Noël, Le BAIL Erwan, BOISSIN Ollivier, TANGUY Anne-Marie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BARS Camille (excusée), PIRIOU Clémence, BIZEC Audrey, COROLLER Yoan, HERMETET Samuel (excusé).

Mr HERMETET a donné pouvoir à Mr Le BAIL.

Mme Fabien RAOULT a été élu secrétaire de séance.

2022-01-01 : PROJET ESPACE SPORTIF et de LOISIRS INTER-GENERATIONNEL (INSCRIT au CRTE) et MISE AUX NORMES des SANITAIRES des VESTIAIRES du TERRAIN des SPORTS :

Mme le Maire présente le projet inscrit au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). C'est un projet global de création d'un espace sportif et de loisirs intergénérationnel qui consiste :

- 1) à installer un terrain multisport,
- 2) à réhabiliter l'ancien terrain de tennis en intégrant un mur donnant ainsi la possibilité de pratiquer différents jeux de raquettes amenant une plus-value sportive,
- 3) à installer des jeux pour les enfants,
- 4) à remanier certaines allées de boules existantes,
- 5) à installer une cellule sanitaire, pour répondre aux obligations relatives à l'accessibilité (PMR), des vestiaires du terrain des sports.
- 6) à créer un aménagement global.

Mme le Maire souligne que ce projet n'est pas arrêté et qu'il peut être évolutif en fonction des suggestions du bureau d'études retenu.

Une mission de maîtrise d'œuvre (conception du projet, élaboration du dossier administratif pour le marché, suivi des travaux...) est nécessaire. Mme le Maire annonce que le bureau d'études AGPU, retenu pour l'aménagement du cimetière communal, a des références pour ce type de projet sportif. Elle donne lecture du devis qu'elle a sollicité auprès de ce bureau. Pour

un montant approximatif de 170 000 € de travaux, le montant des honoraires se chiffre à 14 850.00 € HT, soit 17 820.00 € TTC (pourcentage appliqué de 8.74 %).

Pour mener à bien ce projet, le plan de financement proposé par Mme le Maire est le suivant :

Montant des travaux estimés à 180 000 € HT ayant la répartition suivante :

Espace multisport :	70 000 €
Terrain sport de raquettes	50 000 €
Jeux pour enfants	20 000 €
Sanitaires	20 000 €
Aménagement extérieur et terrassement	20 000 €

Montant total du projet	180 000 €

Le plan de financement proposé par Mme le Maire :

DETR	54 000	(30 %)
Agence Nationale du Sport	64 000	(35.55 %)
Autofinancement	62 000	(34.45 %)

Montant total	180 000 €	(100 %)

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité :

- Le projet de cet espace sportif et de loisirs intergénérationnel et la mise aux normes des sanitaires,
- Valide le plan de financement proposé,
- Donne autorisation à Mme le Maire de procéder aux demandes de subventions,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien ce projet dans sa globalité.

Concernant les honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre, Mme le Maire informe qu'elle mène une négociation avec AGPU afin d'obtenir une réduction de ce devis. Autorisation lui est donnée pour signer le devis selon la meilleure offre.

2022-01-02 : PROJET PROGRAMME de RENOVATION THERMIQUE de la SALLE POLYVALENTE :

Au regard du diagnostic établi par le SDE 22 le 7 janvier 2022, la salle polyvalente du bourg présente des déperditions énergétiques. Après discussion, Mme le Maire et les élus proposent un programme sur plusieurs années pour y remédier.

Mme le Maire propose une 1^{ère} tranche de travaux concernant les huisseries (la majorité d'entre elles datent de la construction du bâtiment, simple vitrage).

Pour cette 1^{ère} tranche, Mme le Maire propose un plan de financement pour des travaux estimés à 37 234.50 € HT, selon le devis de l'entreprise FERCOQ de Grâces (devis qui pourrait être réactualisé en fonction de l'évolution du cours des matériaux) :

GPA (fond de concours)	5 585.17 €	(15 %)
DETR	7 446.90 €	(20 %)
DSIL	7 446.90 €	(20 %)
Région	9 308.63	(25 %)
Autofinancement	7 446.90	(20 %)

Montant total	37 234.50 €	(100 %)

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité :

- Le projet de la 1^{ère} tranche de travaux concernant la rénovation thermique avec le changement des ouvertures en double vitrage,
- Valide le plan de financement proposé,
- Donne autorisation à Mme le Maire de procéder aux demandes de subventions,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien ce projet dans sa globalité.

2022-01-03 : VENTE d'un LOT au LOTISSEMENT de KERANNA :

Mme le Maire informe les conseillers d'une demande d'acquisition d'un lot au lotissement de « Ker-Anna ». Il s'agit de Mr Dorian Le VERN domicilié à Guingamp « 19, rue Edouard OLLIVRO. Le lot retenu est le n° 6, cadastré ZW n° 166, d'une contenance de 1073 m².

Mr le VERN demande l'autorisation d'installer un mobil-home sur son futur terrain, le temps de la construction de sa maison individuelle.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité, la vente de ce lot à Mr Le VERN, au prix de 5 € le m² TTC, soit un montant total de 5 365 € TTC (4 470.83 € HT). Mme le Maire est autorisée à prendre rendez-vous auprès de Me BOMARD, Notaire à Callac, et autorisée à signer l'acte notarié de vente. Pour l'installation d'un mobil-home, une autorisation lui est accordée uniquement, le temps nécessaire pour la construction de son pavillon.

2022-01-04 : DEMANDES de SUBVENTIONS :

Mme le Maire informe que de 2 demandes de subvention sont parvenues en mairie :

- L'association « Trégor Goëlo Athlétisme » à Plouha, pour la pratique de ce sport pour une enfant de la commune.
- L'association des Parents d'élèves de Kerampuil/Institut médico-éducatif de Carhaix, pour des activités extra-scolaires destinées à un enfant de la commune, inscrit à l'IME

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 25 € pour la pratique sportive au sein de l'association « Trégor Goëlo Athlétisme » et 40 € pour l'association de Kerampuil de Carhaix.

2022-01-05 : DEVIS DIVERS :

Mme le Maire donne lecture du devis reçu en mairie concernant le remplacement de filets de buts pour le terrain des sports. Bretagne Sport propose la paire de filets à 182.50 HT (après remise), soit 219.00 € TTC.

Mme le Maire propose d'acquérir un petit meuble pour le secrétariat de la mairie afin de ranger les dossiers en instance. La consultation de catalogues (Ugap, Manutran...) a permis de retenir quelques éléments répondant aux besoins recherchés. Les prix oscillent entre 110 et 260 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité, le devis de Bretagne Sport, pour un montant de 219.00 € TTC (une paire de filet de but), et autorise Mme le Maire à le signer.

Pour le meuble de la mairie, il a été décidé de reporter la décision à un prochain conseil.

2022-01-06 : BIEN VACANT et SANS MAITRE au LIEU-DIT « Le GOLLOT » :

Mme le Maire donne lecture du courrier du pôle de gestion des patrimoines privés de Rennes (« les Domaines ») concernant un bien immobilier au lieu-dit « le Gollot », appartenant à Théophile PRIGENT, né le 18/04/1920 à Pont-Melvez, décédé le 17/07/1995, et à son frère Ernest PRIGENT né le 29/05/1921 à Pont-Melvez, décédé le 06/07/1996. Le bien en question est une ruine située sur la parcelle cadastrée section D n° 530. Le bien est invendable.

Le service comptable des Finances Publiques de Guingamp émet tous les ans un rôle de taxe foncière (142 € en 2021) lequel n'est jamais recouvré faute de fonds dans les successions. Devant ce constat, il est demandé à la commune de Pont-Melvez si elle ne serait pas intéressée par cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour récupérer ce bien auprès des Domaines (cession gratuite). Mme le Maire est autorisée à signer tous documents relatifs à ce dossier. Pour l'intégration de ce bien dans le domaine privé de la commune, il est nécessaire de passer par un notaire, pour la rédaction de l'acte, ou faire appel au service spécialisé du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, pour la rédaction d'un acte administratif.

2022-01-07 : COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS :

Mme le Maire annonce que la liste établie lors de la mise en place de la commission communale des impôts directs, au moment de l'installation du nouveau conseil, est à revoir. Cette liste énumérait 12 titulaires et 12 suppléantes. Or, la liste ne doit totaliser que 12 membres.

Après en avoir délibéré, la liste définitive est la suivante :

BARS Camille,	LOZAC'H François,
HERMETET Samuel,	SEGER Sylvia,
MICHEL Pierre,	PIRIOU Clémence,
OTT Benoît,	THEPAULT Xavier,
HAKMI Béatrice,	GUEGAN Paul,
CHAMBRY Rémy,	BERNARD Yves.

2022-01-08 : CONCESSION au CIMETIERE COMMUNAL :

Mme le Maire informe les Conseillers, de la visite en mairie de Monsieur Michel Le CALVEZ qui, suite au décès de sa sœur (Mme Jeannine Le MEUR, née Le CALVEZ), et dans le respect de ses volontés, a déposé une attestation en mairie annonçant renoncer à la concession n° D 35 détenue par cette dernière, au profit de la commune. Le monument funéraire sera relevé par la famille. Le caveau d'une capacité de 2 places, sera vidé de son contenu, et offert à la collectivité.

Mme le Maire demande aux membres présents d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le don du caveau à la commune. Cet emplacement pourra être proposé à une famille démunie et dans le besoin.